

COVID-19 :

Le Conseil d'administration de la Caf de la Mayenne vote 220 000 euros d'aides exceptionnelles locales pour soutenir structures, services aux familles et professionnels de la petite enfance du département.

La période de crise sanitaire que nous traversons a un impact important sur le modèle économique des professionnels, équipements et services aux familles soutenus par la branche Famille (*Assistants maternels, Relais d'assistants maternels, Centres sociaux, Foyers de jeunes travailleurs, etc...*). Elle est susceptible de placer en grande difficulté financière ces acteurs indispensables au maintien du lien social sur le territoire.

Réuni le 20 mai dernier et très attentif à ces enjeux, le Conseil d'administration de la Caf de la Mayenne a voté de nouvelles mesures locales, complémentaires à celles mises en œuvre nationalement par la branche Famille, en direction de ses partenaires locaux et des professionnels de la petite enfance mayennais.

Ces mesures sont prises afin d'accompagner la réouverture et la pérennité des services co-financés par la Caf pour les familles et leurs enfants et tenir compte des surcoûts induits par les consignes sanitaires.

Il a également été adopté des mesures spécifiques de soutien aux aidants familiaux et aux familles avec enfants en situation de handicap durement impactés par la situation.

1. Soutenir les Foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Une aide financière exceptionnelle de soutien d'un euro par jour et par lit occupé pendant la période de confinement est votée pour les FJT mayennais qui ont maintenu l'accueil et la restauration des résidents qui ne pouvaient pas retourner au domicile familial.

2. Accompagner les Relais assistants maternels (Ram) et Relais petite enfance (RPE)

Durant la période de confinement les 16 RAM et RPE du territoire ont été en première ligne dans la gestion des modes d'accueil. Outre l'orientation des familles en recherche d'un mode d'accueil, ils ont notamment assuré le rôle essentiel de relais dans la recherche de solution d'accueil pour les familles dites « prioritaires ». Une aide financière de 1 000 € par RAM/RPE est décidée.

3. Soutenir la profession d'Assistant maternel

Pour accueillir les enfants dans des conditions sanitaires optimales et rassurer les parents, les plus de 2 340 professionnels mayennais doivent faire face à des dépenses imprévues (*produits d'hygiène, masques, blouses etc...*) occasionnant des frais supplémentaires dans une période de forte baisse d'activité.



Contact presse
Tél. : 02 43 67 76 62
communication.caflav
al@caf.cnafmail.fr

Retrouvez toutes les
informations utiles sur



RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

Une aide financière de soutien à la profession de 50 € par professionnel est décidée et allouée au Conseil Départemental de la Mayenne, 1^{er} partenaire de l'accueil individuel du jeune enfant, pour versement aux assistants maternels en activité pendant la période de confinement.

4. Faciliter l'accès aux vacances et loisirs aux accueillants familiaux et familles avec enfants en situation de handicap.

Les **accueillants familiaux** (660 enfants en familles d'accueil en Mayenne) ont été impactés dans la gestion quotidienne des enfants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) accueillis en plus de leurs propres enfants. Certains de ces enfants n'ont pas pu fréquenter l'école ou les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les vacances de printemps.

1 750 familles mayennaises avec enfant(s) en situation de **handicap** ont, elles aussi, été impactées par les contraintes induites par le handicap.

Pour permettre un moment de répit à ces familles et apporter aux enfants une respiration post confinement, 30 000 € sont budgétisés. Cette mesure est adoptée pour soutenir les différents porteurs de projets du champ des « vacances et loisirs » dans l'organisation de séjours pour les enfants relevant d'un accompagnement de l'ASE et/ou des familles avec enfants en situation de handicap pour favoriser les départs en vacances ou week-end.

Ces nouvelles mesures succèdent aux dispositifs de secours d'urgence en direction des familles en situation de grande vulnérabilité, notamment alimentaire, adoptée en mars par le Conseil d'administration (90 familles accompagnées depuis fin mars).

-0-

L'aide exceptionnelle d'urgence et de soutien mobilisée par la Caf de la Mayenne se porte actuellement à plus de 220 000 €

La Direction de la Caf et le Conseil d'administration restent particulièrement vigilants quant à la situation des familles et de ses partenaires locaux. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, à la rentrée de nouvelles mesures d'accompagnement pourront être arbitrées.

La Présidente du Conseil d'administration de la Caf de la Mayenne

Evelynne GILLOT